

MONITEUR TIR AUX ARMES REGLLEMENTAIRES

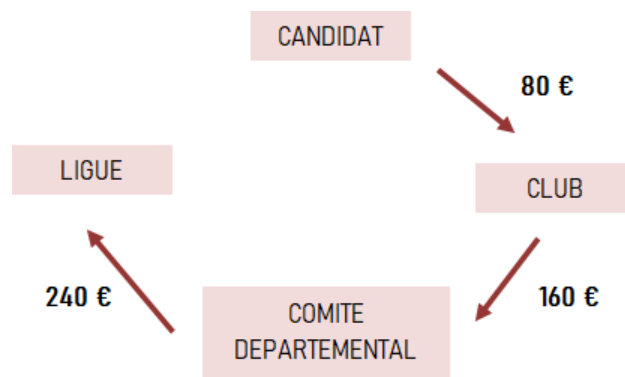
Saison 2025 /2026

A renvoyer au Comité Départemental

Mesdames, Messieurs,

Vous trouverez, sur le site de la ligue, le calendrier prévisionnel des formations d'encadrants techniques mises en place par la Ligue d'Aquitaine pour la saison 2025/2026 et le formulaire correspondant.

Financement des 160€ de la Formation (Candidat+Club) à renvoyer au Comité Départemental d'affiliation (voir Annexe 1):



Pour rappel, les conditions d'accès sont les suivantes: être licencié à la FFTir depuis 5 années minimum. Les candidats devront posséder une licence en cours de validité à la date de la formation / avoir au moins 18 ans à la date de la formation / être titulaire de l'unité d'enseignement Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) / faire partie intégrante de l'équipe de permanents du club et avoir l'avis favorable et motivé de son président de club sur la fiche d'inscription / avoir participé à une compétition prévue par le « Règlement de gestion sportive » - RGS lors de chacune des 3 dernières années / avoir assimilé le contenu du règlement sportif « Tir aux Armes Réglementaires ».

Les dates d'organisation de ces stages sont prévisionnelles et sont donc susceptibles d'évoluer.

!!! -CLOTURE DES INSCRIPTIONS -!!!

Je vous remercie d'avance pour votre coopération et je reste à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires. Veuillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations les plus sportives.

Journée de POSITIONNEMENT au MONITEUR TIR AUX ARMES REGLEMENTAIRES

CALENDRIER PREVISIONNEL 2025/2026				
DEPARTEMENTS	LIEUX	DATES	COORDONNEES RESPONSABLEFORMATION	COÛTparSTAGIAIRE
24	A définir	05 Octobre 2025	Mme Sylvie TIRODE-LIGUE AQUITAINE DE TIR-02 Avenue de L'Université-33400TALENCE- rfl-tir-aquitaine@orange.fr Ou référent TAR : tar-tir-aquitaine@orange.fr 06 38 68 69 04	20 Euros (À régler à la Ligue d'Aquitaine de Tir) (Prix du repas + Documentation)
33				
40				
47				
64				

MONITEUR TIR AUX ARMES REGLEMENTAIRES (Formation Ligue - 10places)
Participation aux 4 journées obligatoire

Important : La détention du PSC1 est obligatoire.

CALENDRIER PREVISIONNEL 2025/2026	
DATES	
Formation présentiel - 13 et 14 Décembre 2025	
Certification Présentiel - 10 Janvier 2026	

Coût du stage pour le club:

Candidat (80€) + Club (80€) = 160€

Règlement à envoyer à votre Comité Départemental d'affiliation qui fera suivre l'inscription à la Ligue d'Aquitaine. Les chèques sont à mettre à l'ordre du COMITE DEPARTEMENTAL D'AFFILIATION.

Fiche d'inscription MONITEUR TAR à remplir et renvoyer au Comité Départemental :

Club : _____ Nom du Président : _____ Signature : _____
N° : _____

MONITEUR TIR AUX ARMES REGLEMENTAIRES							
Priorité	Nom	Prénom	Date Naissance	Adresse	Téléphone	N°licence	AvisduComité Départemental
1							
02							

Contacts Présidents Comités Départementaux :

Dordogne (24) : Mr Laurent CHEVALIER - laurent-chevalier3@orange.fr - 07 85 64 40 60
Gironde (33) : Mr Gérard LOPEZ - gerardlopez335@gmail.com - 06 25 51 12 10
Landes (40) : Mr Gaylord GIRAUD - gaylord.giraud@gmail.com - 07 86 83 30 85
Lot-et-Garonne (47) : Mr Daniel GRISEY - dplgrisey@gmail.com - 06 80 25 29 02
Pyrénées-Atlantiques (64) : Mr Charles SALUDAS - charles.saludas@wanadoo.fr - 06 21 58 51 89

Les inscriptions sont limitées a deux par club. L'acceptation d'un troisième stagiaire fera l'objet d'une étude de cas qui validera à titre exceptionnel, ou non, son intégration dans le cursus de formation. La participation à la journée de pré-positionnement est **OBLIGATOIRE**. La non-participation entrainera une annulation d'office du dossier d'inscription. Les dossiers sont à renvoyer avant le 28 Septembre 2025. Tout dossier reçu après cette date ne sera ni traité, ni accepté.

ANNEXE1

EXPLICATIONS SUR LE PAIEMENT DES FRAIS DE STAGE

Coût de la formation TAR : 320 euros (4jours)

Ces sommes correspondent au financement de l'hébergement (une nuit par WE), la restauration (trois repas par WE), les frais administratifs et pédagogiques, la location des installations et le paiement des vacations des formateurs.

Le coût se partage en quatre "cofinanceurs". A parts égales, le Candidat, son Club, son Comité Départemental et la Ligue se partagent ces frais de stage. Reste à la charge du candidat ou de son club les frais de déplacement.

Exemple pour le BREVET FEDERAL TAR

- 1) Le candidat pour son inscription verse ou pas si le club la prend en charge la somme de 80 euros à son club.
- 2) Le club encaisse les 80 euros de son (ou ses) candidat(s) et verse la somme de 160 euros par stagiaire concerné à son Comité Départemental avant le début de la formation (parts Candidat+Club).
- 3) Le Comité Départemental réunit les inscriptions et encaisse les paiements de ses clubs. Il reverse ensuite à la ligue la somme de 240 euros par stagiaire dès le début de la formation (parts Candidat + Club +Codep).
- 4) La Ligue reçoit les différentes inscriptions des comités et procède aux paiements engendrés par cette formation en ajoutant sa participation.

Pour rappel, les clubs et les comités peuvent lors de la préparation de leur budget annuel, demander une subvention au titre de l'ANS (PSF) pour aider à la mise en formation de leurs encadrants techniques.